



Né en France mais nationalité jamais demandée

Par **rosanita**, le **29/10/2014** à **14:42**

Si un espagnol né en France de parents espagnols dans les années 1960 passe ces 12 premières années en France.

Ces parents retournent vivre en Espagne.

Il acquiert à 18 ans la nationalité espagnole.

A l'époque les gendarmes français l'ont recherché pour faire le service militaire.

Maintenant à plus de 50 ans il souhaite faire sa demande de nationalité française alors il n'a résidé depuis son enfance qu'un an et demi en France.

Peut-il acquérir la nationalité française par déclaration au tribunal d'instance?

Il déclare ses impôts à l'étranger, et a des bulletins de salaires italiens.

Merci pour vos réponses

Personnellement, j'en doute.

Il devrait attendre 5 ans pour faire sa demande et bien remplir les conditions

Par **domat**, le **29/10/2014** à **18:42**

bjr,

un des principaux critères pour obtenir la nationalité française par naturalisation est la résidence en France et d'y avoir le centre de ses intérêts professionnels et familiaux ce qui n'est pas la situation décrite.

cdt

Par **rosanita**, le **29/10/2014** à **19:17**

merci, vous confirmez ce que je pensais